Image not found or type unknown

demande de rupture conventionnelle pour formation mais refus

Par **timaou**, le **18/02/2013** à **12:45**

Bonjour à tous!!

Je suis actuellement en congé parentale et prépare un concours d'entrée en ifsi(formation infirmière)
J'ai prévenu mon employeur de ma démarche et ai demandé une rupture conventionelle afin de toucher les allocations chômage durant cette formation pour pouvoir répondre aux besoins de mon foyer(jai 3 enfants)....je n'essaie pas de profiter du système en me mettant en chômage pour me tourner les pouces mais pour une formation difficile qui durent trois ans pour enfin pouvoir être infirmiere...

Mon patron refuse cette rupture car ça lui coûterait trop cher...à cause des indemnités qu'il est obligé de verser...mais je n'en veux pas de ces indemnités!qu'il les garde!je leslui rend après si il veut pas!je ne veux rien de sa part...
Une collègue qui a entrepris les mêmes démarches et pour qui ça a marché,m'a dit d'aller le voir directement car ma demande ne serait pas remontée à lui(je suis passée par la comptable)...
Comment puis-je m'arranger avec lui,en lui faisant bien comprendre que je ne veux pas toucher ces indemnités...??
Qelle autre recours puis-je avoir?

merci de m'avoir lue,de votre compréhension et de votre aide!
lety

Par **janus2fr**, le **18/02/2013** à **12:54**

Bonjour,
Les indemnités sont obligatoires pour une rupture conventionnelle.

Par **timaou**, le **18/02/2013** à **14:27**

merci de votre réponse!!

donc aucun recours pour mon cas de figure!
aucune possibilité de négocier autrement les choses?encore une fois,je ne veux aucune indemnité de sa part,ce n 'est pas ça que j'attends!!

merci

Par **P.M.**, le **18/02/2013** à **17:46**

Bonjour,
Ce que vous voulez c'est être indemnisée pendant une recherche d'emploi et il n'est pas du tout sûr que Pôle Emploi accepte que vous suiviez cette foramtion, par ailleurs si le législateur avait voulu qu'il y ait possibilité de ne pas voir d'indemnité, il aurait carrément décidé que la démission soit indemnisable par l'assurance chômage...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés